Critère 2.3 – Procédé de positionnement

Auto-école Laser

Critère 2.3 du label : « Décrire et formaliser le procédé de positionnement utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association. »

Objectif

Le positionnement permet de proposer à chaque élève une formation adaptée à son projet, à son niveau et à ses contraintes, avant toute inscription.

Il concerne toutes les formations de l'Auto-école Laser (permis B, moto, remorque, AM, passerelles) et tous les publics, y compris les formations financées par le CPF ou un employeur. Il se fait à l'agence de Pont-de-Chéruy, 10 place René Duquaire.

Les étapes du positionnement

1. **Accueil et entretien** au secrétariat : projet de l'élève (permis visé, délai, disponibilités), expérience de conduite, permis déjà obtenus, financement envisagé, besoins particuliers (handicap, troubles DYS).
2. **Vérification des prérequis** : âge, ETG ou ETM, permis requis pour la formation (par exemple A2 depuis 2 ans pour la passerelle A).
3. **Questionnaire d'orientation** en ligne (permis B ou moto) : il propose la formule adaptée et une première estimation d'heures.
4. **Évaluation de départ** (40 €) sur simulateur de conduite pour le permis B, avec un enseignant. Voir le procédé d'évaluation (critère 2.2).
5. **Restitution et proposition** : l'enseignant explique le résultat, puis le secrétariat remet un devis détaillé avec le volume d'heures prévisionnel et le parcours proposé.
6. **Inscription** : l'élève choisit sa formule et signe le contrat. Sans inscription, seule l'évaluation est facturée.

Outils de positionnement par formation

Formation	Prérequis vérifiés	Outil de positionnement
Permis B (manuelle ou automatique, AAC, supervisée)	Âge, projet, expérience	Questionnaire de choix de formule + évaluation sur simulateur
Permis A2 et A1	Âge, ETM	Questionnaire moto en ligne ; plateau seulement après l'ETM
Passage A1 → A2	Permis A1	Entretien + questionnaire en ligne (eval moto)
Passerelle A2 → A	Permis A2 depuis 2 ans	Entretien
Formation 7 h 125 cm^3	Permis B depuis 2 ans ; pas de débutant visant le A2	Entretien
Permis BE et B96	Permis B	Entretien sur l'expérience de la remorque
Levée du code B78	Permis B78	Entretien + choix formule
Permis AM (scooter ou voiture sans permis)	Âge, ASSR	Entretien avec le responsable légal ; pré-formation scooter obligatoire si pas d'expérience.

Adaptation et suivi du parcours

- **Handicap et troubles DYS** : signalés dès l'entretien, ils sont pris en compte par le référent handicap (aménagements, boîte automatique, rythme). Voir les modalités (critère 2.4).
- **Volume d'heures** : l'estimation de départ est indicative. Elle est revue lors des bilans en cours de formation et des examens blancs ; tout ajout d'heures fait l'objet d'un nouveau devis.
- **Traçabilité** : le résultat de l'évaluation et le devis sont conservés dans le dossier de l'élève, avec le nom et le numéro d'autorisation d'enseigner de l'enseignant.